

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU BUREAU METROPOLITAIN DU 04 JUILLET 2024

DELIBERATION N°2024.00445

**SAINT-PAUL-EN-JAREZ - ROUTE DE LA TERRASSE - LIEUDIT DU BESSY -
DÉCLARATION D'UTILITÉ PUBLIQUE POUR LA RÉHABILITATION ET LA MISE
EN SÉCURITÉ DU RÉSERVOIR D'EAU POTABLE DU BESSY**

Le Bureau Métropolitain a été convoqué le 28 juin 2024

Nombre de membres en exercice : 67
Nombre de présents : 40
Nombre de pouvoirs : 6
Nombre de voix : 46

Président de séance : Mme Sylvie FAYOLLE,
Secrétaire de séance : M. Charles DALLARA

Membres titulaires présents :

Mme Ingrid ARNAUD, Mme Christiane BARAILLER, M. Jean-Alain BARRIER,
M. Denis BARRIOL, M. Jean-Luc BASSON, Mme Françoise BERGER,
M. Bernard BONNET, M. Vincent BONY, M. Kamel BOUCHOU, M. Gilles BOUDARD,
M. Marc CHAVANNE, M. Charles DALLARA, M. Jean-Luc DEGRAIX,
M. Christian DUCCESCHI, M. Frédéric DURAND, M. Martial FAUCHET,
Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Andonella FLECHET,
M. Luc FRANCOIS, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON,
Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, M. Christian JULIEN, M. Bernard LAGET,
M. Denis LAURENT, M. Yves LECOCQ, M. Julien LUYA,
Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE, Mme Aline MOUSEGHIAN,
M. Gilles PERACHE, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Jean-Paul RIVAT,
M. Jean-Marc SARDAT, Mme Nadia SEMACHE, M. Christian SERVANT,
M. Gilbert SOULIER, M. Marc TARDIEU, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY

Pouvoirs :

M. Gilles ARTIGUES donne pouvoir à M. Jean-Luc DEGRAIX,
M. Régis CADEGROS donne pouvoir à Mme Aline MOUSEGHIAN,
M. Marc CHASSAUBENE donne pouvoir à Mme Nadia SEMACHE,
M. François DRIOL donne pouvoir à Mme Andonella FLECHET,

RECU EN PREFECTURE

Le 12 juillet 2024

VIA DOTELEC - iXBus

99_DE-042-244200770-20240704-D20240044510

Date de mise en ligne : 12 juillet 2024

M. David FARA donne pouvoir à M. Denis BARRIOL,
M. Christian JOUVE donne pouvoir à M. Bernard BONNET

Membres titulaires absents excusés :

M. Eric BERLIVET, Mme Nora BERROUKECHE, M. Cyrille BONNEFOY,
M. Patrick BOUCHET, Mme Stéphanie CALACIURA, M. André CHARBONNIER,
Mme Frédérique CHAVE, M. Jordan DA SILVA, M. Philippe DENIS, M. Fabrice DUCRET,
M. Christophe FAVERJON, M. Guy FRANCON, M. Jérôme GABIAUD, M. Marc JANDOT,
M. Robert KARULAK, Mme Siham LABICH, M. Patrick MICHAUD, M. Yves MORAND,
M. Gaël PERDRIAU, M. Gérard TARDY, M. Daniel TORGUES

DELIBERATION DU BUREAU METROPOLITAIN DU 04 JUILLET 2024

SAINT-PAUL-EN-JAREZ - ROUTE DE LA TERRASSE - LIEUDIT DU BESSY - DECLARATION D'UTILITE PUBLIQUE POUR LA REHABILITATION ET LA MISE EN SECURITE DU RESERVOIR D'EAU POTABLE DU BESSY

Le présent projet s'inscrit à la suite d'une inspection, dont le réservoir du Bessy, commune de Saint-Paul-en-Jarez, a fait l'objet en 2019. Ce diagnostic a mis en avant des défauts d'étanchéité (pertes d'eau vers l'extérieur ou intrusion d'eau vers l'intérieur) sur une des deux cuves, mais également des manquements importants sur la sécurité de l'ouvrage.

Face aux désordres observés, Saint-Étienne Métropole a tout d'abord engagé une étude de faisabilité réalisée en 2021 puis des études détaillées d'Avant-Projet et de Projet en 2023. Ces études ont confirmé les problèmes de sécurisation de l'ouvrage et ont également mis en évidence une fuite sur la seconde cuve.

L'ensemble des investigations et des études a permis de définir et d'estimer le coût des travaux à engager afin de permettre à cet ouvrage essentiel de la chaîne de distribution de l'eau potable dans un secteur couvrant plusieurs communes (dont Saint-Paul-en-Jarez, Cellieu, Genilac, Farnay, la Terrasse-sur-Dorlay, Doizieux).

Afin de permettre la réalisation des travaux de réhabilitation, l'acquisition d'une emprise de parcelle privée est nécessaire.

Une convention d'occupation temporaire a été obtenue par Saint-Étienne Métropole auprès de la propriétaire de la parcelle concernée. Cette convention autorise la réalisation des travaux dans l'emprise d'occupation temporaire. Cette convention prend fin à la fin de l'année 2024. Il a été indiqué qu'aucune prolongation de délai ne sera possible pour cette convention et des pénalités sont prévues par la convention en cas de dépassement. A ce stade, compte tenu de l'importance des travaux à effectuer, cette date butoir ne pourra pas être respectée.

Saint-Étienne Métropole a décidé d'engager une procédure de Déclaration d'Utilité Publique pour l'acquisition de la zone d'occupation temporaire. Aussi, il convient de mettre en œuvre dès à présent, la procédure en vue d'obtenir la Déclaration d'Utilité Publique et de lancer l'enquête parcellaire sur ce bien.

L'estimation sommaire et globale du bien concerné s'élève à 670 € suivant l'avis rendu le 01/05/2024 par la Direction de l'Immobilier de l'État.

Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :

- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à lancer une procédure d'utilité publique et d'enquête parcellaire sur le réservoir du Bessy à Saint-Paul-en-Jarez ;**
- **approuve le dossier d'enquête préalable à la DUP et enquête parcellaire sur le réservoir du Bessy à Saint-Paul-en-Jarez joint en annexe ;**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à solliciter de Monsieur le Préfet de la Loire l'ouverture des enquêtes conjointes préalables à la DUP et parcellaire ;**
- **décide la poursuite des acquisitions amiables ou par voie d'expropriation pour cause d'utilité publique des biens nécessaires à la réalisation du projet ;**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à engager toute démarche nécessaire à la poursuite de la procédure d'expropriation ;**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer les documents nécessaires ainsi que tous les actes afférents.**

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

Pour extrait,
Le secrétaire de Séance,


Charles DALLARA

La Première Vice-Présidente,


Sylvie FAYOLLE